



RÉPONSE AU POSTULAT

Auteurs	Députés Vincent Riesen (PLR), Nathalie Cretton (Les Verts) et Bruno Clivaz (PDCC)
Objet	Les 50+ et le marché du travail en Valais
Date	09.05.2019
Numéro	3.0471

en collaboration avec le DSSC

Depuis 2015, le taux de chômage des personnes de plus de 50 ans est toujours inférieur au taux de chômage total valaisan. Le nombre moyen total de chômeurs de plus de 50 ans ainsi que le nombre de fins de droit diminuent, mais plus lentement que ceux des autres catégories. Par contre, les plus de 50 ans restent plus longtemps au chômage que l'ensemble des chômeurs.

L'aide sociale constate de son côté, une augmentation des arrivées des fins de droit de plus de 50 ans dans les services sociaux, ainsi qu'une hausse de leur taux d'aide sociale et une prolongation de la durée de perception des prestations.

Malgré la diminution du chômage, le traitement de ce public reste prioritaire pour le Canton. Par exemple, dans le cadre du chômage, les ressources financières allouées aux mesures prévues pour les seniors sont restées inchangées, malgré la baisse importante du budget général. Il va sans dire que ces mesures sont en permanence adaptées aux besoins du marché du travail et répondent aux conditions requises par les organisations sociales et professionnelles.

A ce titre, le programme d'impulsion proposé par le Conseil fédéral mérite une mention particulière. Il prévoit d'accorder, pour ces deux prochaines années, des fonds supplémentaires qui permettront aux Cantons de réduire les risques de déclassement professionnel, économique et social des plus de 50 ans en initiant de nouvelles mesures. Enfin, l'Assemblée fédérale examine actuellement une proposition du Conseil fédéral visant à accorder, sous certaines conditions, des prestations transitoires aux chômeurs âgés de plus de 60 ans en fin de droit.

Les organismes cantonaux ne sont pas en reste, car au travers d'un projet pilote soutenu par le Service de l'action sociale, se met en place un accompagnement vers l'emploi des 50+. Cette mesure offrira des prestations de conseil et d'accompagnement spécifiquement à ce public-cible.

Pour conclure, les autorités compétentes en Valais sont conscientes de la difficulté à réinsérer les plus de 50 ans sur le marché du travail. Elles font tout leur possible, non seulement pour les rendre employables mais aussi pour leur trouver une activité rémunérée, et ceci en collaboration permanente avec les acteurs économiques concernés. Cependant, l'insertion sur le marché de travail n'est possible que si les entrepreneurs font également preuve d'une volonté claire et permanente de donner à tout moment une chance à cette catégorie d'âge. En raison du départ à la retraite imminente des baby-boomers, il manquera plusieurs centaines de milliers de personnes qualifiées au cours de ces prochaines années. Il devrait donc être possible de valoriser le potentiel des salariés plus âgés.

Il est donc proposé d'accepter le postulat car celui-ci est déjà réalisé.

Conséquences sur la bureaucratie : aucune

Conséquences financières : aucune

Conséquences équivalent plein temps (EPT) : aucune

Conséquences RPT : aucune

Sion, le 29 janvier 2020